



# MISSION D'ÉVALUATION CONJOINTE

GOUVERNEMENT DU BURUNDI/ DONATEURS/  
AGENCES DES NATIONS UNIES/ONG



**Camp de Bwagiriza**

**BURUNDI**

**22 - 26 Février 2010**

## **INTRODUCTION ET MOT DE REMERCIEMENT**

Faisant suite à la recommandation faite lors de la précédente mission qui a eu lieu dans les camps de réfugiés congolais en 2008, l'évaluation conjointe des conditions générales de vie des réfugiés congolais vivant dans les camps et en milieu urbain s'est déroulée du 22 au 26 février 2010.

A cet effet, l'équipe de la mission conjointe<sup>1</sup> remercie les autorités administratives des provinces et communes de Ruyigi, Ngozi, Muyinga et Bujumbura Mairie, les Représentants sur le terrain et dans les camps, du Gouvernement, des agences et ONG<sup>2</sup>, les forces de sécurité (escorte), les responsables du BINUB<sup>3</sup> de Ngozi, les populations locales ainsi que les réfugiés qui ont accueilli et accepté de travailler avec la mission.

La disponibilité de tous et les bonnes conditions de travail dans toutes les localités visitées, ont permis à la mission d'atteindre ses objectifs. (*Voir liste des participants en annexe I*)

---

<sup>1</sup> Le Gouvernement du Burundi représenté par le ministère de l'intérieur, les donateurs et les agences : la Coopération française, USBPRM, le PAM, l'UNICEF et l'UNHCR.

<sup>2</sup> CNR (Conseil Norvégien pour les Réfugiés), AHA (Africa Humanitarian Action), TPO ( Transcultural Psychosocial Organisation), STOP SIDA, HANDICAP INTERNATIONAL.

<sup>3</sup> Bureau Intégré des agences des Nations Unies au Burundi

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....</b>	<b>7</b>
<b>III. RESULTATS ET RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR .....</b>	<b>8</b>
<b>III.1. Protection .....</b>	<b>8</b>
III.1.1. Liberté de mouvement.....	8
III.1.2. Etat civil et documentation .....	9
III.1.3. Protection contre les violences liées au genre.....	9
<b>III.2. Protection et sécurité physique des réfugiés et de leurs biens.....</b>	<b>11</b>
III. 2.1.Système d'éclairage.....	11
III.2.2. Caractère civil des camps .....	12
III.2.3. Coexistence pacifique.....	12
III.2.4. Sécurité pendant la période électorale .....	12
III.2.5. Solutions durables .....	12
<b>III.3. Accès à la justice.....</b>	<b>13</b>
<b>III.4. Relations entre les réfugiés et les populations hôtes.....</b>	<b>14</b>
III.4.1. Détérioration des relations réfugiés/population hôtes et principales sources de tensions .....	14
III.4.2. Appauvrissement progressif des populations hôtes lié à la présence des réfugiés.....	15
III.4.3. Accès à certains services dans les camps.....	15
<b>III.5. Accès aux vivres et non vivres.....</b>	<b>16</b>
III.5.1. Les vivres.....	16
III.5.2. Les non-vivres.....	17
<b>III.6. La sécurité alimentaire .....</b>	<b>17</b>
III.6.1. Profil socio-économique des ménages.....	17
III.6.2. Sources de revenus et de nourriture.....	18
III.6.3. Composition du panier alimentaire .....	19
III.6.4. Dépenses des ménages/ Utilisation de l'aide alimentaire .....	19
III.6.5. Gestion de la nourriture dans les ménages.....	19
III.6.6. Durée de la ration de l'aide alimentaire.....	19
III.6.7. Distribution aux groupes avec des besoins spécifiques.....	19
III.6.8. Mécanismes d'adaptation .....	20
<b>III.7. Santé .....</b>	<b>20</b>
III.7.1. Accès des réfugiés aux soins de santé .....	21
III.7.2. Perception des bénéficiaires concernant les prestations fournies et le rôle du système de santé mis en place des camps .....	21

<b>III.8. Nutrition</b> .....	<b>22</b>
III.8.1. La supplémentation .....	22
<b>III.9. Accès à l'eau, à l'assainissement et aux abris</b> .....	<b>22</b>
III.9.1. Eau.....	22
III.9.2. Assainissement.....	23
III.9.3. Les abris.....	24
<b>III.10. Education</b> .....	<b>24</b>
III.10.1. Accès .....	24
III.10.2. Qualité .....	27
<b>III.11. Protection de l'environnement</b> .....	<b>28</b>
III. 11.1. Déboisement.....	28
III. 12.2. Erosion avancée des sols.....	28
<b>IV. COORDINATION</b> .....	<b>29</b>
<b>V. STRATEGIE D'INTERVENTION SUR LA BASE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>29</b>
<b>V.1. Protection</b> .....	<b>29</b>
<b>V.2. SGBV</b> .....	<b>30</b>
<b>V.3. Relations avec la population hôte</b> .....	<b>30</b>
<b>V.4. Vivres/Sécurité alimentaire/Santé nutrition</b> .....	<b>30</b>
<b>V.5. Non vivres</b> .....	<b>31</b>
<b>V.6. Eau/Abris/Assainissement/Abris</b> .....	<b>31</b>
<b>V.7. Education/Formation professionnelle/Activités génératrices de revenus</b> .....	<b>31</b>
<b>V.8. Environnement</b> .....	<b>32</b>
<b>VI. PLAN D'ACTION</b> .....	<b>33</b>
<b>VII. ANNEXES</b> .....	<b>39</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS</b> .....	<b>40</b>
<b>ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE JAM 2010</b> .....	<b>42</b>

## **I. CONTEXTE**

La situation des réfugiés dans les pays des Grands Lacs a toujours été complexe. Après la grande crise d'avril 1994 avec le génocide des Tutsi et Hutu modérés au Rwanda, entraînant un afflux massif de réfugiés vers les pays limitrophes, y compris le Burundi, une nouvelle dimension conflictuelle d'ordre ethnique est née en 1996 à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) entre les Banyamulenge (Tutsi de la RDC) et les autres communautés congolaises. Suite au conflit d'août 1998, plusieurs congolais (environ 800) ont fui leur pays et trouvé refuge au Burundi. Ils ont été initialement installés dans le camp de transit de Rugombo (en province Cibitoke, frontalière avec la RDC) avant d'être transférés dans le camp de Gasorwe (Muyinga) en mai 2002.

En octobre 2002, avec la détérioration de la situation sécuritaire à l'est de la République Démocratique du Congo, environ 12.000 réfugiés entrèrent au Burundi en provenance principalement des provinces d'Uvira/Fizi et Baraka. Ces réfugiés furent installés dans trois camps à savoir les camps de Chishemeye I et II dans la province de Cibitoke et celui de Gasorwe dans la province de Muyinga. Le nombre de réfugiés des camps de Chishemeye I et II diminua considérablement suite à leur retour dans leur pays d'origine dans la première moitié de l'année 2003. Les réfugiés qui restaient dans lesdits camps furent transférés dans le camp de Gasorwe en 2004.

En juin 2004, toujours à l'est de la République Démocratique du Congo, la situation d'accalmie qui avait vu le retour des réfugiés dans leur pays s'est à nouveau dégradée avec une reprise des combats entre forces gouvernementales et groupes rebelles. Cette fois-ci, 20.000 personnes s'enfuirent et trouvèrent refuge au Burundi. Elles s'installèrent le long des frontières burundaises notamment dans les centres de transit de Rugombo et de Karurama dans la province de Cibitoke et dans celui de Gatumba dans la province de Bujumbura Rural. Le camp de Gatumba fut attaqué en août 2004 et 165 personnes furent massacrées par des inconnus. Suite à ces attaques, les autorités burundaises décidèrent de transférer le reste des réfugiés de Gatumba à l'intérieur du pays. C'est ainsi qu'une partie de ces réfugiés fut relocalisée dans le camp préexistant de Gasorwe. Ce camp distant de 107 kilomètres de la frontière congolaise respecte la distance minimum de 50 kilomètres entre un camp de réfugié et la frontière du pays d'origine selon les standards du HCR. L'autre partie des réfugiés de Gatumba fut transférée dans un nouveau camp, à savoir le camp de Gihinga. Ce camp avait été ouvert à cet effet, dans la province de Mwaro à 63 kilomètres de la frontière congolaise. En 2009, le camp de Gihinga fut fermé suite à l'ouverture d'un nouveau camp à Bwagiriza, dans la province de Ruyigi. La grande majorité des réfugiés de Gihinga y furent transférés. Ce nouveau camp ouvert officiellement le 18 mai 2009, est situé à une distance de 208 Km de la frontière congolaise, respectant ainsi la distance minimale requise.

Cette distance est aussi respectée entre le camp de Musasa et la frontière de la RDC. En effet, le camp de Musasa, localisé dans la province de Ngozi, est situé à 98 kilomètres de la frontière congolaise et à 90 kilomètres de la frontière rwandaise. Ce camp avait accueilli à l'époque les

*Février 2010*

demandeurs d'asile rwandais. Il a fermé ses portes en décembre 2006 suite au retour de ces demandeurs d'asile dans leur pays d'origine. Le 7 juin 2007, le camp de Musasa a rouvert ses portes pour recevoir les ressortissants de la RDC transférés depuis Bujumbura en provenance de leur pays d'origine. L'identification d'un nouveau site pour les réfugiés n'ayant pas abouti dans les temps requis, les autorités burundaises transformèrent en novembre 2007 le centre de transit de Musasa en camp permanent.

Actuellement<sup>4</sup>, le camp de Musasa, situé précisément sur la colline de Musasa dans la commune de Kiremba compte **6.616** réfugiés, soit 1.621 familles réparties sur une superficie de 318.000 m<sup>2</sup>, soit 31,8 Hectares. Le camp de Gasorwe, quant à lui, situé sur la colline de Kinama dans la commune de Gasorwe, compte **9.480** réfugiés, soit 2.192 familles réparties sur une superficie de 295.000 m<sup>2</sup>, soit 29,50 Hectares. En ce qui concerne le camp de Bwagiriza, il est situé sur la colline éponyme dans la commune de Butezi. Il compte **2912** réfugiés, soit 596 familles réparties sur une superficie de 60 hectares<sup>5</sup>.

L'opération de relevé des empreintes digitales lancée en août/septembre 2008 par le HCR et ses partenaires dans les camps de Garsowe et Musasa, permet de mieux gérer les bases de données en éliminant les doublons et le recyclage parmi la population réfugiée. C'est ainsi que suite à sa mise en œuvre, une réduction de 22% des effectifs des réfugiés avait été immédiatement enregistrée dans les camps de Gasorwe et Musasa. Néanmoins une augmentation dans les effectifs de réfugiés des camps a été observée durant toute l'année 2009. Cette augmentation a été due aux nouvelles naissances, à l'enregistrement de nouveaux réfugiés récemment reconnus et, à la réactivation de réfugiés absents pendant l'opération de relevé des empreintes digitales.

A ce jour<sup>6</sup>, les chiffres de la population des réfugiés vivant dans les trois camps (Gasorwe, Musasa et Bwagiriza) et des réfugiés urbains vivant à Bujumbura se présentent comme suit :

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage	
				Femmes	Hommes
<b>0-4</b>	2.152	2.168	<b>4.320</b>	50,18%	49,81%
<b>5-11</b>	3.108	3.053	<b>6.161</b>	49,55%	50,44%
<b>12-17</b>	2.059	2.001	<b>4.060</b>	49,28%	50,70%
<b>18-59</b>	4.581	5.534	<b>10.115</b>	54,71%	45,28%
<b>60 et plus</b>	189	295	<b>484</b>	60,95%	39,04%
<b>Total</b>	<b>12.089</b>	<b>13.051</b>	<b>25.140</b>	51,91%	48,08%

<sup>4</sup> Au 31 janvier 2010

<sup>5</sup> Cette surface englobe la partie actuellement habitée du camp, appelée Bwagiriza I (34,4 hectares), ainsi que l'extension déjà délimitée pour accommoder les nouveaux arrivants, désignée comme Bwagiriza II (25,6 hectares).

<sup>6</sup> Au 31 janvier 2010

**Principales communautés:** Banyamulenge, Bafulero, Shi, Rega, Bembe, Hutu, Vira, Kasaïen, Tutsi, Luba, Bangubangu

Dans le cadre de la recherche de solution durables, la tenue en août 2008 de la réunion tripartite sur le rapatriement des réfugiés entre le Burundi, la République Démocratique du Congo et l'UNHCR a permis d'envisager dans la seconde partie de 2009, le rapatriement volontaire des réfugiés congolais, pour aboutir à une baisse de la population réfugiée en 2010. Cependant, à la lumière des événements de septembre/octobre 2008, avec la reprise des combats dans les localités du Nord et du Sud Kivu, ces actions de concertations, en vue d'un rapatriement volontaire ont été suspendues. Du fait de la persistance de ces combats à l'est de la République Démocratique du Congo et ceci, malgré la signature des derniers accords de paix de janvier 2008 à Goma, on a enregistré l'arrivée de nouveaux réfugiés. Arrivées dues à l'opération Kimya II au Sud Kivu. Ainsi depuis 2009, les autorités burundaises et l'UNHCR transfèrent par mois de Bujumbura au camp de Bwagiriza une moyenne de 250 personnes<sup>7</sup>. En dépit de cela, sur la base notamment de certaines améliorations de la situation toujours à l'est de la RDC, et du souhait exprimé par de nombreux réfugiés de retourner en RDC, un accord tripartite a été conclu en décembre 2009 entre les gouvernements de la RDC, le Burundi et le HCR. Un sondage sur les intentions de retour a été effectué auprès des réfugiés des trois camps en 2009 avant le démarrage de l'opération Kymia II. Dans le but de confirmer ces intentions de retour, un deuxième sondage est prévu dans le courant du premier semestre de 2010.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée la mission d'évaluation conjointe (*Joint Assessment Mission – JAM*) de 2010, qui visait à faire participer les réfugiés à l'évaluation de leurs conditions de vie, en mettant un accent particulier sur leur situation alimentaire, nutritionnelle et sécuritaire. Cette évaluation avait pour but de renforcer leur protection, améliorer leur bien-être et faire progresser la recherche de solutions durables à leur situation. Voir en annexe 2, les termes de référence de la mission JAM 2010.

## **II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, une équipe d'évaluation a été constituée. Celle-ci a entrepris des sessions de collecte de données/informations qui ont été compilées au moyen :

- de la revue et l'analyse des données secondaires disponibles (études et rapports disponibles aux bureaux du PAM, du HCR, de leurs partenaires opérationnels) ;
- du rapport de la mission d'évaluation conjointe de 2008 ;
- de visites de terrain dans les camps de réfugiés (Gasorwe, Musasa et Bwagiriza), permettant de faire des observations directes et de mener des interviews avec les réfugiés et différents partenaires. Les entretiens de groupe (focus group discussions) ont été privilégiés en s'inspirant de la méthodologie AGDM (age, gender and diversity mainstreaming).
- de réunions avec les autorités locales et gouvernementales, les ONGs et autres institutions travaillant avec les réfugiés.
- d'aide-mémoire/check-lists élaborés par secteur pour guider les entretiens et autres discussions.

---

<sup>7</sup> Ce chiffre était à 400 personnes par mois en moyenne en 2008.

Pour couvrir tous les secteurs, quatre (4) thèmes ont été retenus; chaque thème a été affecté à un groupe de facilitateurs, et chaque groupe de facilitateurs a été divisé en sous-groupes correspondant à des sous-thèmes, comme suit :

<b>Groupe 1</b>	Education, Santé, Nutrition, Eau, Assainissement, Abri	Sous-Gpe1 : Education Sous-Gpe2 : Santé, Nutrition Sous-Gpe3 : Eau, Assainissement, Abris
<b>Groupe 2</b>	Sécurité alimentaire, Moyens de subsistance Distribution, Logistique/Pipeline	Sous-Gpe1: Sécurité alimentaire, Moyens de subsistance Sous-Gpe2: Distribution, Logistique, Pipeline
<b>Groupe 3</b>	Protection, Sécurité, Violences basées sur le genre (SGBV), Relations avec la communauté locale	Sous-Gpe1: Protection, Sécurité Sous-Gpe 2: SGBV Sous-Gpe 3: Relations avec la population hôte
<b>Groupe 4</b>	Protection de l'environnement dans les camps et environs	Groupe unique: Environnement

### III. RESULTATS ET RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR

#### III.1. Protection

##### III.1.1. Liberté de mouvement

Les réfugiés sont appelés à se munir d'un billet de sortie pour effectuer des déplacements de plus 5 kilomètres hors des camps. Ce billet leur est délivré selon la demande sans aucune limitation du nombre et avec appréciation du motif de la sortie. Mais le billet de sortie est limité dans le temps et dans l'espace. Et les réfugiés détenteurs de billet de sortie qui ne sont plus valables sont souvent l'objet d'arrestations par les forces de police qui estiment que les réfugiés doivent se trouver dans les camps ; en dehors des camps, leur situation s'apparente, aux yeux des forces de l'ordre, à une illégalité. Les réfugiés craignent un redoublement des contrôles d'identité pendant la période électorale sur toute l'étendue du territoire burundais. Leur vœu d'obtenir une carte d'identité de réfugié, tel que promis, a été réitéré.

Pour les réfugiés urbains, la multiplicité des documents de protection, leur validité et leur raison d'être, entraînent des risques d'arrestation en raison de la non reconnaissance par les policiers des documents de protection « divers » à l'usage jusqu'à ce jour (Attestation de composition familiale, A Qui de droit et carte de réfugiés).

***NB** : Il convient de noter que suite aux recommandations du JAM 2008, les opérations en vue de la délivrance des cartes d'identité aux réfugiés ont été initiées et sont très avancées. A cet effet, la prise des photos d'identité conformes à la qualité requise est en voie d'être achevée dans les trois camps. Bien avant cela, le HCR et l'ONPRA ont pu s'accorder sur la maquette et le matériel en vue de la production des cartes est déjà en place. La distribution de ces cartes devrait intervenir avant les élections.*

**Recommandations :**

- *Poursuivre et accélérer les activités en vue de la délivrance des cartes d'identité aux réfugiés avant les échéances électorales de 2010.*
- *Délivrer des pièces d'identité ou attestations aux demandeurs d'asile et les renouveler à temps.*
- *Sensibiliser la police sur la valeur des documents donnés aux réfugiés et demandeurs d'asile.*

*III.1.2. Etat civil et documentation*

Les documents relatifs aux actes de naissance sont délivrés gratuitement et systématiquement aux réfugiés de Gasorwe et Musasa par les Administrateurs des camps. Cependant, une telle solution n'a pas encore été mise en place à Bwagiriza.

Toute nouvelle naissance constatée et enregistrée donne droit pour la famille à une augmentation de vivres proportionnelle à sa nouvelle taille.

En revanche, la délivrance des actes de décès est un problème parce que les familles ne déclarent pas le plus souvent les décès d'un de leurs membres, craignant la diminution conséquente de la quantité de vivres perçue mensuellement.

De même, la délivrance des actes de mariage aux réfugiés dans les camps rencontre une difficulté majeure du fait de l'exigence du paiement d'une somme d'argent (10.000 Fbi) dont les réfugiés ne disposent pas. Cependant, cette difficulté, ce coût financier varie d'un camp à un autre.

**Recommandations :**

- *Etendre au camp de Bwagiriza la procédure d'enregistrement des naissances actuellement en cours à Musasa et Gasorwe.*
- *Sensibiliser les familles sur l'importance de la déclaration des décès (tout en accordant une période de réajustement après un décès (d'environ deux mois) avant d'enregistrer la réduction de la taille de famille).*
- *Etudier la possibilité d'harmoniser les procédures de mariage entre les trois camps et faciliter matériellement leur enregistrement officiel auprès des autorités d'état civil.*

*III.1.3. Protection contre les violences liées au genre*

Dans les trois camps, il est apparu que **la prostitution, l'exploitation sexuelle, la violence domestique, le viol, l'abus sexuel et les violences domestiques** sont des réalités qui se vivent au quotidien et nécessitent une attention particulière. Les jeunes filles et les femmes seules chefs de ménage en sont les principales victimes.

Les causes qui conduisent à ces violences liées au genre ont été rapportées. Il s'agit de l'impunité des auteurs qui seraient souvent relâchés du cachot de la police après un ou deux jours de garde à vue, sans raison valable – et même parfois à la demande des victimes; de l'oisiveté des hommes sans

emploi ; de la promiscuité dans le camp ; du manque d'éclairage dans le camp ; de l'hostilité interethnique ; de la consommation d'alcool et de stupéfiants ; de la non dénonciation des auteurs connus - notamment par les mères des victimes par crainte de vengeance de la part des auteurs de violences notamment lorsque ces derniers occupent une position d'autorité, telle que celle d'enseignant. En ce qui concerne la prostitution<sup>8</sup>, c'est la cause économique qui a été mise en avant. En effet, selon les réfugiés, l'insuffisance de ration distribuée pour couvrir les besoins alimentaires des familles et le manque d'argent pour acheter des vêtements, un complément alimentaire ou des produits d'hygiène, conduisent les femmes et jeunes filles à se prostituer.

Dans tous les cas, il a été noté que les réfugiés ne semblent pas avoir conscience des risques associés à ces violences, ni pour leur santé, ni pour l'éducation des enfants et surtout des filles, ni pour le développement de ces derniers. La prise de conscience des risques de **grossesses non désirées, d'abandon scolaire des filles, de propagation du VIH/SIDA et autres MST, d'exclusion sociale, de mariage forcé/précoce ne semble pas effective et donc pas prise en compte, ni par les auteurs, ni par les femmes qui se prostituent et à qui les clients imposent des rapports non protégés.**

Il apparaît donc très manifestement que les multiples sensibilisations menées et en train d'être menées en ce domaine n'ont pas encore l'impact recherché sur la population réfugiée. Par ailleurs, en dépit de ces sensibilisations, les réfugiés continuent de réduire la notion de violence sexuelle au viol. Ceci contribue à amoindrir les autres types de violences qui, à leurs yeux, apparaissent comme n'étant pas des phénomènes suffisamment graves pour requérir un traitement particulier. Il est à noter que la police n'est pas perçue comme un acteur de prévention et les mécanismes de prise en charge des cas de violence liée au genre semble être méconnus - y compris les conséquences vis-à-vis de la loi burundaise.

Enfin, sur la sécurité en général, il est à noter que les réfugiés ont demandé une plus longue durée d'affectation pour le chef de poste de police et l'OPJ du camp. Il leur a été signifié que suite aux recommandations du JAM 2008, une décision dans ce sens avait déjà été initiée.

*NB Il est important de noter que suite aux recommandations du JAM 2008, les structures de lutte contre les violences liées au genre ont été renforcées dans les camps. Dans ce contexte, des comités de réfugiés chargés de la prévention contre ces types de violences ont été redynamisés et un autre comité chargé de la riposte par rapport aux cas de violences survenus est également en place à Gasorwe et Musasa. De même, des procédures opérationnelles standards (SOPs) qui sont des mécanismes qui définissent les rôles et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans la prévention et la réponse contre les violences sexuelles et basées sur le genre ont été élaborées et sont mis en oeuvre. Il a par ailleurs été organisé une session d'explication et de discussion de ce document et chaque partenaire en a eu une copie à cette occasion. Cette séance qui a regroupé tous les partenaires, l'administration du camp et le comité représentatifs des réfugiés a été aussi une occasion de rappeler brièvement ce concept « SGBV ».*

<sup>8</sup> Bien que le terme soit employé ici à des fins de concision, les réfugiés se montrent réticents à parler de prostitution; ils s'accordent plutôt à décrire des rapports sexuels auxquels on consent contre un bien matériel, « consentement » qui va du rapport recherché par les jeunes filles ou mères en quête de revenus, à la rémunération brandie par les hommes comme moyen de pression pour vaincre un refus initial de rapport.

**Recommandations :**

- ▀ Réviser la stratégie de sensibilisation SGBV-contraception-VIH/SIDA à l'intention des réfugiés pour rendre celle-ci plus effective (notamment via l'instauration de groupes de discussion et de panneaux d'information)
- ▀ Poursuivre la redynamisation des Comités de SGBV, femmes, jeunes, sécurité
- ▀ Développer davantage les opportunités économiques (AGR, food for work/cash for work) et de formation professionnelle/de gestion de micro entreprises dans les camps, en ciblant les femmes chefs de famille et les jeunes hommes.
- ▀ Étudier la faisabilité d'un système d'encouragement/sanction pour la scolarisation continue des filles
- ▀ Renforcer les activités sportives et récréatives (pour jeunes hommes principalement)
- ▀ Modifier le système de rotation des policiers des camps (6 mois d'affectation au minimum pour le Commandant et l'OPJ)
- ▀ Suivre plus étroitement les mesures prises par la police (procédures) contre les auteurs de SGBV ;
- ▀ Renforcer le système de formation des policiers des camps et l'ouvrir à ceux des provinces concernées en matière de SGBV ; élaborer un code de conduite pour la police des camps
- ▀ Évaluer avec le NRC l'efficacité du code de conduite destiné aux enseignants des camps et le système de sanctions y afférent.
- ▀ Installer des panneaux (sign posts) de sensibilisation dans tous les endroits publics des camps notamment, écoles, centres de distribution, centres de santé, etc....

**III.2. Protection et sécurité physique des réfugiés et de leurs biens**

*III. 2.1. Système d'éclairage*

Les réfugiés ont repris les demandes formulées lors de la mission JAM 2008 en évoquant la nécessité de la mise en place d'un système d'éclairage dans les camps. Cependant, il leur a été fait remarquer que la mise en place d'un tel système était déjà avancée.

***NB :** L'installation des réverbères pour l'éclairage public présentement en cours (panneaux solaires), devrait être terminée dans le courant du mois d'avril.*

### III.2.2. Caractère civil des camps

Les camps continuent de bénéficier de leur caractère civil comme escompté. La présence d'armes ou d'activités militaires (recrutement, entraînement, planification) n'a été recensée dans aucun des camps.

### III.2.3. Coexistence pacifique

Un groupe ethnique – pourtant majoritaire dans les trois camps – estime être victime d'exclusion et de harcèlement. Il s'agit de la communauté banyamulenge qui, pour cette raison, réclame d'avoir la disposition d'un camp « mono-ethnique ».

*NB. Il est important de noter que le Règlement intérieur des camps qui a été élaboré avec le concours de tous les partenaires a été adopté en début d'année 2010 et des séances de sensibilisation sur son contenu ont été conduites au cours des réunions de synergie tenues avec la participation de tous les réfugiés des camps. La vulgarisation continue de ce Règlement intérieur permettra de faire connaître les règles de conduite en vue d'une cohabitation pacifique entre réfugiés. Par ailleurs une campagne d'affichage du texte du Règlement intérieur a déjà commencé dans tous les camps.*

### Recommandations :

- *Poursuivre la vulgarisation du Règlement intérieur ;*
- *Afin de favoriser la coexistence pacifique, mettre en place des formations d'éducation à la paix.*

### III.2.4. Sécurité pendant la période électorale

Dans les trois camps, les réfugiés ont fait remarquer de façon alarmante que l'approche des échéances électorales prochaines sera une source d'insécurité pour eux. D'après une version des craintes rapportées, les Burundais ne voudraient plus de la présence de réfugiés sur leur territoire. Cela serait confirmé non seulement par les autochtones vivants autour des camps, mais aussi par des hommes politiques qu'ils auraient suivis par la voie des ondes radio. Néanmoins, aucune source citée n'a semblé crédible.

### Recommandations :

- *Poursuivre et accentuer la sensibilisation sur la neutralité à observer par les réfugiés en période électorale, y compris en informant des sanctions prévues par la loi burundaise en cas d'implication frauduleuse de ressortissants étrangers dans le processus électoral.*
- *Poursuivre le processus en vue de la délivrance des cartes d'identité aux réfugiés afin de leur donner le moyen de faire valoir leur statut en cas de contrôle d'identité et d'être distingués des citoyens burundais pendant la période électorale.*

### III.2.5. Solutions durables

En raison de cette insécurité supposée qu'ils relient à l'imminence des échéances électorales, les réfugiés ont demandé comme solutions durables à leur situation, soit d'être rapatriés en RDC soit d'être réinstallés dans un pays tiers.

Février 2010

***NB :** Des séances de vulgarisation sur les résultats de l'accord tripartite RDC/HCR/BURUNDI ont été tenues avec les réfugiés. En ce qui concerne la réinstallation, les procédures standard sont en cours d'élaboration. Elles devraient permettre de recourir à tous les critères de réinstallation. Par ailleurs, il est intéressant de faire remarquer que dans la période précédant l'évaluation, les réfugiés notamment ceux de Gasorwe et Musasa ont été et continuent d'être très demandeurs de la réinstallation comme solution durable la plus adaptée à leur situation.*

**Recommandations :**

- *Poursuivre la dissémination des conclusions de la réunion tripartite RDC, Burundi et le HCR de décembre 2009;*
- *Diffuser régulièrement les informations reçues sur les conditions sécuritaires, l'état des infrastructures et l'accès à la terre et aux services de base dans les zones de retour.*
- *Choisir les participants des « go and see visits » en fonction des zones de retour à visiter.*
- *Travailler à corriger les perceptions erronées (qui peuvent avoir un effet déstabilisateur au sein des communautés de réfugiés) de la réinstallation telle que facilitée par le HCR, au moyen d'une diffusion d'information dans les camps.*

### **III.3. Accès à la justice**

L'accès aux tribunaux est libre pour tous, tant pour les autochtones que pour les réfugiés. Néanmoins, le système judiciaire comporte quelques failles notamment en raison de l'impunité et du non respect des délais dans les procédures. Il a été notamment souligné des cas d'impunité notoire liés aux décisions non justifiées de relaxe des présumés auteurs d'infraction. Ces relaxes interviennent souvent au cours de la garde à vue au poste de police, à la grande surprise des plaignants non informés. A cela vient s'ajouter la situation économique très précaire des réfugiés qui ne peuvent pas supporter les coûts des procédures.

***NB :** En collaboration avec l'ONPRA un contact régulier est maintenu avec le parquet. Des décisions de relaxe ont été prises à temps grâce à ce lien étroit.*

**Recommandations :**

- *Poursuivre le suivi des procédures et maintenir les contacts réguliers avec le parquet afin d'obtenir des décisions judiciaires dans des délais raisonnables.*
- *Pourvoir au besoin d'un conseil (avocat) pour les cas qui le nécessitent.*
- *Faire le monitoring des cas de garde à vue aux postes de police des camps pour s'assurer du bon suivi des procédures par l'OPJ.*

### **III.4. Relations entre les réfugiés et les populations hôtes**

#### *III.4.1. Détérioration des relations réfugiés/population hôtes et principales sources de tensions*

D'une manière générale, une détérioration significative des relations entre les réfugiés et les populations locales vivant autour des camps a été observée. Si du côté des réfugiés, on note une tendance à minimiser ce fait, du côté des populations locales en revanche, la situation est jugée très actuelle et très critique. Les sources de conflits relevées sont les suivantes :

En premier lieu, les autochtones se plaignent des mœurs des réfugiés qu'ils jugent trop libérales. Ils craignent à cet effet une mauvaise influence sur leurs enfants qui pourraient être amenés à imiter les réfugiés. Un des comportements les plus unanimement dénoncés est le fait que les réfugiés ont pour habitude de se laver dans les points d'eaux (sources et rivières) utilisés par les autochtones, « complètement nus » ; ceci est très choquant et absolument contraire à la bienséance et la vie en communauté ont rapporté les Burundais.

En second lieu, il y a la récurrence des actes de vol et de vandalisme dans les champs des autochtones. Ces actes qui sont souvent le fait d'enfant/adolescents, sont une source de tension perpétuelle, non seulement entre familles (lorsque le coupable est identifié), mais aussi entre les deux communautés. Les autochtones interrogés insistent sur le fait que bien souvent, les parents d'enfants réfugiés surpris en flagrant délit de vols, prennent parti pour leurs enfants et choisissent la confrontation plutôt que la conciliation ou l'éducation corrective nécessaire à leur enfant pour prévenir de tels incidents. A ces actes ont été associés les coupes d'arbres non autorisées.

Enfin, les ravages occasionnés par les troupeaux de bêtes des réfugiés dans les champs des populations autochtones constituent la troisième des sources de conflits.

*NB : En collaboration avec l'ONPRA, des enclos ont été mis en place dans les camps de Musasa et Gasorwe mais seulement pour les porcs. La mise en place des enclos pour les chèvres est encore en négociation en raison de la réticence des réfugiés.*

#### **Recommandations :**

- *Sensibiliser les réfugiés au respect des coutumes des populations hôtes et du bien d'autrui.*
- *Poursuivre la sensibilisation les réfugiés au respect de la loi et au sujet des conséquences pour les contrevenants.*
- *Créer un comité mixte autochtones-réfugiés composé de sages des deux communautés, en vue de susciter le dialogue, la compréhension et la recherche de solutions pacifiques aux situations particulières qui surgiraient.*
- *Renforcer la connaissance qu'ont les partenaires humanitaires de la communauté hôte par des visites régulières et non formelles à la population hôte et en appuyant les activités du comité mixte autochtones-réfugiés.*
- *Poursuivre la recherche de solutions avec les réfugiés contre la divagation des bêtes.*
- *Etudier la possibilité d'organiser des pâturages communs (autochtones-réfugiés) pour le petit bétail, dans des aires identifiées à l'avance et autorisées par les Administrateurs des provinces et communes concernées.*

Février 2010

### III.4.2. Appauvrissement progressif des populations hôtes liée à la présence des réfugiés

On note une récurrence d'actes de vol et de vandalisme (destruction de plants de café en particulier à Gasorwe) dans les champs des autochtones. Cette situation est devenue très critique dans les camps de Gasorwe et Musasa. Les ravages dans les champs dus aux animaux en divagation appartenant aux réfugiés ont été relevés dans tous les camps. Par ailleurs, la présence des camps a occasionné l'accroissement de l'érosion et de l'ensablement d'une partie des terres cultivables situées autour des camps. A cela s'ajoute la coupe illégale d'arbre qui entraîne un déboisement progressif autour des camps.

Cette situation a pour conséquence, l'appauvrissement progressif des populations autochtones vivant autour des camps. Quelques départs d'autochtones notamment en raison de l'ensablement de leurs terres ont été signalés.

#### **Recommandations :**

- *Appuyer urgemment les familles autochtones vivant autour des camps en invitant les autorités administratives à identifier les ménages affectés par la proximité des camps des réfugiés et les soumettre à la communauté humanitaire pour évaluation de son impact afin de définir l'appui approprié.*
- *Mettre en œuvre des projets agricoles et AGR qui bénéficieront aux autochtones.*
- *Recourir à la médiation du futur Comité mixte (autochtones-réfugiés) et faire intervenir le Comité mixte chargé de la surveillance environnementale pour la lutte contre les atteintes à l'environnement.*
- *Renforcer la sensibilisation des réfugiés en ce qui concerne l'éthique et le respect des biens d'autrui et les conséquences de la non-observation de la loi burundaise.*

### III.4.3. Accès à certains services dans les camps

Il a été constaté que l'accès des populations locales au centre de santé des camps ne pose aucun problème. Tous les autochtones possédant un certificat d'indigence peuvent être soignés dans les centres de santé des camps. Pour les femmes enceintes cette condition n'est d'ailleurs pas exigée. Néanmoins, les autochtones se plaignent de ne pas recevoir les certificats d'indigence des administrateurs communaux qui les délivreraient au compte-gouttes, ceci en raison du fait que la délivrance de ce document obligerait la commune à payer à la place des indigents récipiendaires les frais des soins ainsi générés auprès des hôpitaux publics. Certains autochtones ont fait mention du refus d'accès aux centres de santé des camps de Gasorwe et de Musasa par le personnel soignant.

#### **Recommandations :**

- *Demander à l'ONPRA de suivre les cas de demande de certificats d'indigence rejetés auprès des Administrateurs communaux pour s'assurer de leur régularité.*
- *S'assurer auprès des centres de santé de la prise en charge des 10% de la population autochtone sur présentation de la carte d'indigence et des cas d'urgence.*

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, les autochtones demandent l'augmentation du nombre de points d'eau par camp (ils n'ont actuellement accès qu'à un point d'eau par camp).

**Recommandations :**

- *Etudier la possibilité d'augmenter le nombre de points d'eau mis à la disposition de la population locale – y compris la possibilité d'en installer non pas à la lisière des camps, mais plus près des habitations de la population locale.*
- *Etudier avec les autorités provinciales et communales la possibilité d'accueillir 10% d'enfants autochtones dans les écoles maternelles des camps.*

### **III.5. Accès aux vivres et non vivres**

#### *III.5.1. Les vivres*

Tous les réfugiés des trois camps reçoivent des vivres sur une base mensuelle, soit 2.107 kilocalories par personne par jour. Quelques plaintes ont cependant été relevées au sujet de la quantité et de la qualité des vivres distribués. En ce qui concerne la quantité, les réfugiés estiment qu'elle n'atteint pas le standard requis et serait insuffisante. Il est ressorti des discussions que les réfugiés ne considèrent pas les standards en terme de « kilocalories » distribuées, mais portent leur intérêt sur le « poids » des commodités distribuées, qu'ils jugent insuffisant - fût-il conforme au protocole de distribution. Pour ce qui est de la qualité, il a été relevé qu'une denrée « avariée » leur aurait été distribuée. Il s'agirait d'un stock de haricots déjà charançonné. Enfin, au sujet de la distribution des vivres, les réfugiés des trois camps ont demandé d'avoir le monopole de la manutention – à l'exclusion des autochtones.

**Recommandations :**

- *Veiller à l'implication effective du Comité de distribution aux réunions pre et post distribution des vivres. S'assurer de leur implication également pendant les opérations de distribution de vivres et lors de la sensibilisation des réfugiés aux causes structurelles de réduction de poids (ex : le séchage de certains aliments).*
- *Sensibiliser les réfugiés sur l'importance de la valeur nutritionnelle des vivres distribués.*
- *Veiller à l'amélioration des conditions de stockage notamment en ce qui concerne le haricot.*

Les demandeurs d'asile arrivants spontanément au camp sans passer par la procédure de détermination de statut disent ne pas avoir les moyens de payer le ticket de bus et retourner à Bujumbura afin de suivre la procédure normale. Ces personnes se retrouvent souvent à la charge des réfugiés qui sont dans le camp (Gasorwe en particulier). Ces derniers se trouvent dans l'obligation de partager leurs rations avec eux. Les réfugiés ont demandé pour ces cas, le bénéfice de l'assistance en vivres afin de soulager les familles qui leur viennent en aide.

**Recommandations :**

- *Renforcer l'information des nouveaux arrivants, des réfugiés des camps et des demandeurs d'asile entrant au Burundi sur la procédure d'asile et d'assistance (y compris par le biais de panneaux dans les camps et d'une brochure plus complète).*

Février 2010

- ▀ *Etudier avec l'ONPRA une possible décentralisation géographique de la détermination de statut de réfugié (DSR).*

### III.5.2. Les non-vivres

Tous les réfugiés régulièrement enregistrés bénéficient de distribution générale de non-vivres. Il s'agit de kitchen-sets, de nattes, de couvertures et de jerrycans. Certaines catégories telles que les femmes, enfants et autres personnes à besoins spécifiques ont droit à des distributions spécifiques supplémentaires (kit hygiénique, vêtements, etc.). Cette priorité faite à ces catégories a été l'objet d'une revendication de la part des hommes réfugiés lors de l'évaluation. Ces distributions sélectives au profit des seuls femmes et enfants sont vécues par eux comme une vraie discrimination à leur égard. Elles seraient d'ailleurs en partie la cause de la vente par certains hommes d'une partie des vivres reçus par le ménage ; le fruit de la vente servirait à acheter des vêtements. Pour pallier à cette situation, les réfugiés hommes demandent d'avoir droit aux distributions de vêtements.

*NB : Les habits pour hommes ont déjà été commandés et sont en cours de distribution dans les trois camps.*

### Recommandations :

- ▀ *Etudier la possibilité d'insérer des vêtements pour hommes/garçons dans la distribution de non vivres.*

## III.6. La sécurité alimentaire

N.B. Il n'y a pas eu d'enquête nutritionnelle précédant la présente évaluation. La précédente enquête avait eu lieu en 2008. Il convient donc de noter que les profils socio-économiques des ménages que nous utiliserons sont ceux de 2008 pour les camps de Gasorwe et Musasa. La majorité des réfugiés de Bwagiriza ayant été transférés du camp de Gihinga, ces profils peuvent être considérés comme étant valables pour ce camp. Les résultats de l'enquête de fin 2009 sur les moyens de subsistance ont été utilisés.

### III.6.1. Profil socio-économique des ménages

#### ➤ *Groupe A : ménages en relative sécurité alimentaire (environ 12%)*

Ce groupe est constitué des ménages avec un revenu régulier avec au moins un membre qui gagne un salaire mensuel variant de 30.000 à 40.000 Fbu (enseignants, personnel médical, hygiénistes, etc) ou exerçant une activité génératrice de revenus (petits commerçants, coiffeurs, couturiers, éleveurs) avec un revenu variant de 50.000 à 100.000 Fbu par mois.

#### ➤ *Groupe B : ménages moyens (environ 78%)*

Ce groupe est composé de ménages avec au moins une personne active mais ayant un emploi de façon temporaire et peu rémunérateur. Il est constitué de réfugiés manutentionnaires, des animatrices sociales avec 2 à 3% dans chaque camp. Les familles avec une large taille (8 à 10 personnes) qui

reçoit une grande quantité des vivres lors de la distribution appartiennent à ce groupe. Une partie de ces vivres est vendue.

➤ *Groupe C : ménages vulnérables (10% environ)*

Ce groupe est composé des ménages très pauvres sans appui ni activité génératrice de revenus (ménages avec des orphelins chefs de ménage, avec personnes de plus de 60 ans ou avec handicapé, les veuves et veufs chefs de ménages et des ménages avec un malade chronique). La taille des ménages de ce groupe est généralement de 1 à 5 personnes .

### *III.6.2. Sources de revenus et de nourriture*

Dans les trois camps, les sources de revenus sont très limités car les réfugiés n'ont pas accès à la terre et les opportunités de trouver un travail rémunéré sont rares : la population environnante est pauvre pour offrir du travail aux réfugiés.

La majorité des réfugiés du groupe A reçoit une rémunération mensuelle ou réalise un profit pour la fonction exercée. Pour les ménages du groupe B, leurs revenus proviennent essentiellement de la vente d'une partie de l'aide alimentaire reçue du PAM (une fois pendant la distribution ou au courant du mois suivant la distribution mais en petite quantité). Ils recourent aussi à un emprunt avec un taux de remboursement usuraire de 50% ; ce qui est à l'origine de conflits en cas de non remboursement.

Selon les réfugiés contactés, au moins 10 % de l'assistance alimentaire sont prélevés, par la plupart des ménages, pour la vente. Cette quantité est plus élevée dans le groupe des ménages nantis et avec une taille plus large (25%), faible pour les ménages vulnérables.

La denrée la plus vendue est le petit pois (500 Fbu le kg) qui ne rentre pas normalement dans les habitudes alimentaires des réfugiés, vient ensuite le maïs (300 Fbu le kg).

Les réfugiés vendent également les non vivres (couvertures, moustiquaires, sheeting, nattes...) Les ménages du groupe C (vulnérables) n'ont pratiquement pas de source de revenus car ils ne peuvent vendre les vivres qu'en quantité négligeable.

La prostitution a été aussi signalée comme source de revenus de certaines femmes réfugiées dans tous les camps.

**Recommandation :** *Promouvoir davantage les activités génératrices de revenus dans les camps et développer celles qui existent déjà (avec priorité aux personnes plus démunies et aux femmes chefs de ménage).*

Selon les réfugiés contactés dans les trois camps, l'aide alimentaire du PAM constitue leur principale source de nourriture (les vivres achetés au marché local, par certains ménages du groupe A et B, viennent en complément).

Dans le souci de varier le régime alimentaire, certaines denrées (principalement le MML<sup>9</sup> et le petit pois) sont échangées contre la nourriture locale (patate douce, haricot, farine de manioc et légumes. 7 kg de petit pois sont échangés contre 4 kg de haricot et 4 kg de farine de maïs contre 3 kg de farine de manioc à Gasorwe ; 8 kg de farine de maïs sont échangés contre 5 kg de farine de manioc à Musasa.

---

<sup>9</sup> MML : Maize Meal

### *III.6.3. Composition du panier alimentaire*

Le PAM fournit une ration complète de 30 jours, calculée sur base de 2.107 Kcal par personne et par jour, à chaque réfugié sans aucune distinction, composée de :

- 10,8 kg de farine de maïs (MML) par personne/mois;
- 1,5 kg de CSB (Corn Soya Blend) par personne/mois;
- 3,6 kg de haricot ou petit pois par personne/mois ;
- 0,75 kg d'huile par personne/mois;
- 0,15 kg de sel par personne/mois.

### *III.6.4. Dépenses des ménages/ Utilisation de l'aide alimentaire*

Les ménages dépensent leurs revenus principalement pour acheter des denrées alimentaires permettant de varier leur alimentation, et, pour l'achat d'articles non alimentaires. Les denrées alimentaires achetées sont principalement le poisson (ndagala), les légumes (tomate, lengalenga, chou, feuille de manioc...), la farine de manioc, le sucre, la patate douce, la pomme de terre, la banane et rarement la viande et les fruits.

Pour les articles non alimentaires, les dépenses sont constituées par le complément du bois de chauffe, le pétrole, le savon, le lait corporel pour les femmes, les souliers.

### *III.6.5. Gestion de la nourriture dans les ménages*

Les vivres sont gérés par les femmes qui sont considérées comme chefs de ménages sur les cartes de ration.

Certaines denrées sont échangées ou vendues pour permettre une variation relative aux habitudes alimentaires ne respectant toujours pas l'équilibre nutritionnel.

### *III.6.6. Durée de la ration de l'aide alimentaire*

Selon les informations recueillies auprès des réfugiés, la ration alimentaire reçue du PAM est insuffisante pour couvrir tout le mois. Généralement, la durée de la ration est de 25 jours en moyenne. Ceci s'explique par, d'une part, les différences de quantité lors des échanges de vivres reçus par les réfugiés avec les vivres produits par la population locale et, d'autre part, par la vente des vivres sur le marché local.

### *III.6.7. Distribution aux groupes avec des besoins spécifiques*

Les enfants de 3 à 6 ans, les personnes vulnérables (enfants mal nourris, personnes âgées, femmes enceintes et allaitantes jusqu'à 6 mois, malades chroniques et personnes vivant avec le VIH/SIDA) reçoivent une ration de supplémentation constituée de farine de Musalac (1 kg/ semaine/personne) et de sucre (375 g/personne/semaine). A Bwagiriza les malades chroniques bénéficient en outre d'une ration hebdomadaire de bananes et de divers légumes (tomates, aubergines, lengalenga).

**Recommandation :**

- *Donner régulièrement le support d'alimentation complémentaire pour les personnes ayant des besoins particuliers : les femmes enceintes et allaitantes, les malades chroniques et d'autres personnes très vulnérables.*

*NB : Une autre enquête nutritionnelle aura lieu en avril 2010. De même le renforcement et l'accroissement de l'offre d'AGRs ont été prévus.*

**III.6.8. Mécanismes d'adaptation**

Les mécanismes d'adaptation mis en place ont pour finalité l'amélioration de l'accès à l'alimentation et aux revenus. Les réfugiés recourent aux échanges de vivres pour la diversification du régime alimentaire ; à la vente de vivres, au développement des AGRs et aux emprunts en vue d'avoir des revenus et pouvoir varier leur régime alimentaire. La prostitution comme forme d'adaptation au manque de revenus a également été signalée par les réfugiés.

*NB : Des actions de mobilisation de la population réfugiée aux travers des comités sectoriels sont entreprises. Elles permettront une plus grande participation des réfugiés dans la mise en œuvre des recommandations et une meilleure prise de conscience. A cet effet Les termes de références des comités. De même le renforcement et l'accroissement de l'offre d'AGRs sont en cours. Enfin, la mise en route de projets agricoles pour les réfugiés et population locale est prévue en 2010.*

**Recommandations**

- *Le renforcement, diversification (à un plus grand nombre de réfugiés) de l'offre d'AGRs est en cours.*
- *Une étude sur les créneaux porteurs devrait aussi être réalisée afin de mieux orienter l'offre d'AGRs.*
- *Introduire en 2010, le petit jardin potager au niveau des ménages en exploitant l'espace disponible dans le camp.*
- *La possibilité d'avoir des terres cultivables pour financer des projets agricoles conjoints avec la population locale est en cours.*

**III.7. Santé**

Les services de santé au niveau des camps sont dispensés par trois partenaires différents, l'un (AHA) s'occupant de la santé physique ; un autre (TPO) de la santé mentale ainsi que de l'assistance Psychosociale des réfugiés ; et le troisième (STOP-SIDA) de conseil au Centre de Dépistage Volontaire ainsi que du volet communautaire de la prévention et soutien aux personnes vivant avec le VIH/SIDA.

### *III.7.1. Accès des réfugiés aux soins de santé*

Il n'y a aucun problème soulevé en ce qui concerne l'accès au centre de santé des trois camps. Tous les réfugiés y ont accès sans conditions. Cependant, les réfugiés estiment que dans bien des cas, selon leur appréciation, ils auraient dû être évacués, y compris -et surtout- hors du Burundi. En ce qui concerne les réfugiés urbains et les demandeurs d'asile, l'assistance qui leur est accordée pour la couverture de leur frais de santé a été jugée largement insuffisante. Les frais de santé y sont couverts à concurrence de 50% pour toute la population. Cependant, les soins aux enfants de moins de 5 ans et les accouchements sont couverts à 100%

### *III.7.2. Perception des bénéficiaires concernant les prestations fournies et le rôle du système de santé mis en place des camps*

De façon générale, il est apparu qu'il y a un manque d'information et conséquemment une large méconnaissance des réfugiés quant aux services de santé disponibles. En effet, les réfugiés dans leur grande majorité pensent pouvoir trouver tous les services d'un hôpital de référence au centre de santé du camp. Aussi jugent-ils les services offerts insuffisants pour le rétablissement de la santé des malades. Par ailleurs en raison de la familiarisation des réfugiés avec la réinstallation liée au critère médical, nombre de réfugiés perçoivent les services de santé (insatisfaisants) comme le moyen par excellence pour obtenir une réinstallation. Tous ces facteurs combinés ont produit un mécontentement général vis-à-vis des services de santé dans les camps.

### **Recommandations**

- *Sensibiliser les réfugiés sur le système de santé en place dans les camps, la différence entre centre de santé et hôpital de référence, et le respect par les patients du diagnostic du personnel médical. Produire un document comportant toutes les explications à cet effet.*
- *Il est nécessaire de redynamiser les comités de santé en vue d'impliquer les réfugiés dans la sensibilisation sur le système de santé des camps.*
- *Couvrir les besoins médicaux conformément à la nouvelle politique en faveur des réfugiés urbains.*

### **III.8. Nutrition**

#### **III.8.1. La supplémentation**

Le partenaire médical, AHA, garantit un service de supplémentation nutritionnelle pour les enfants malnutris modérés, les enfants en maternelle/préscolaire, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les personnes âgées, les malades chroniques et les personnes vivant avec le VIH-SIDA (PVVS). Néanmoins, pour une meilleure prise en charge de ces cas de malnutrition, le recours au CSB (au lieu de la farine de Musalac actuellement distribuée) serait plus indiqué.

### **III.9. Accès à l'eau, à l'assainissement et aux abris**

#### **III.9.1. Eau**

Bien que les quantités d'eau produites soient acceptables au regard des standards et indicateurs, certaines causes relevées sont à l'origine d'une insuffisance momentanée d'eau dans les ménages. On note en effet des coupures périodiques liées à la vétusté du matériel, notamment des motopompes. Il a été de même mentionné que les jerrycans utilisés pour le stockage de l'eau ont une capacité limitée (10 litres) qui ne permet pas aux ménages de prendre suffisamment d'eau en réserve. Le temps de distribution limité instauré du fait de la mauvaise gestion des points d'eau par les réfugiés (utilisation abusive et gaspillage) a été aussi évoqué. Les réfugiés souhaiteraient à cet égard voir s'étendre les horaires de distribution pour pallier aux limites des ustensiles de stockage. Une autre cause relève du comportement incivique de certains réfugiés, qui vandalisent ou volent les robinets des points d'eau. Enfin, la faible utilisation des bacs à laver, notamment à Musasa, oblige les ménagères à recueillir de l'eau dans les seaux disponibles pour faire la lessive à la maison. Ces récipients auraient en effet pu être mis à profit pour stocker de l'eau s'il était fait recours aux bacs à laver. De façon générale, une mauvaise utilisation des moyens de stockage a été relevée.

Il est à noter que cette insuffisance, même momentanée, d'eau dans les camps serait en partie à l'origine du manque d'hygiène corporelle et vestimentaire des réfugiés, notamment des enfants. Au surplus, elle pousserait les réfugiés à recourir à l'utilisation de l'eau des rivières qui est une eau non potable, donc source de propagation des maladies hydriques.

*NB : Des motopompes ont été commandées et réceptionnées. Celles-ci sont en cours d'installation ; elles permettront d'une part, d'augmenter la capacité de production d'eau et d'autre part, de résoudre le problème de coupures momentanées d'eau.*

#### **Recommandations :**

- Augmenter la quantité de stockage et améliorer la qualité des ustensiles distribués par la révision du protocole actuel.
- Sensibiliser les réfugiés à l'utilisation des bacs à laver disponibles et à la collecte efficace (sans gaspillage) de l'eau aux points de distribution.
- Redynamiser les comités hygiène/eau/assainissement en vue d'une sensibilisation plus efficace.

Février 2010

### III.9.2. Assainissement

En raison de la nature du sol à Bwagiriza, on observe un engorgement de certaines latrines en saison des pluies. A Gasorwe on constate aussi le phénomène de dispersion des matières fécales entraînées par le ruissellement des eaux du camp vers l'extérieur. Cette situation est une source d'insalubrité non seulement dans les deux camps mais aussi aux alentours. Cette pollution affecte ainsi les marais avoisinants, et cause des maladies à l'intérieur comme aux abords du camp.

*NB : A Gasorwe et Musasa, un plan d'action mensuel de nettoyage est adopté chaque mois avec le concours des réfugiés. Ce plan comprend un calendrier des actions prioritaire du mois.*

#### Recommandations :

- ▀ *A Bwagiriza, réhabiliter et/ou construire de nouvelles latrines adaptées tenant compte de l'état du sol.*
- ▀ *Redynamiser les Comités hygiène/eau/assainissement en vue d'accroître la sensibilisation sur l'hygiène.*
- ▀ *Poursuivre et achever la mise en place d'un système d'assainissement (par canalisation notamment) pour protéger l'environnement.*
- ▀ *Analyser la possibilité de la mise en place de latrines vidangeables.*

En raison des eaux qui stagnent dans les latrines, de la défaillance du système d'évacuation et d'écoulement des eaux de pluies et des eaux usées, de l'insalubrité autour des maisons, on note une prolifération de moustiques et rongeurs qui sont des vecteurs de maladie, notamment du paludisme dont l'agent vecteur, l'anophèle se reproduit aisément dans de telles conditions.

#### Recommandations

- ▀ *Former les réfugiés à la fabrication des couvre-latrines.*
- ▀ *Désinfecter les latrines régulièrement selon les normes exigées par les services d'hygiène.*
- ▀ *Sensibiliser les réfugiés au nettoyage régulier du camp et à l'utilisation effective des moustiquaires qui leur sont distribués – au lieu de les vendre.*
- ▀ *Introduire des pièges à rats dans les camps.*

On note une récurrence des actes de vandalisme et du vol des matériaux de protection des fosses et des portes des douches et latrines. A cause de cela, les fosses qui servent de décharge pour les déchets domestiques ne sont pas protégées et les enfants peu vigilants peuvent y tomber. On note aussi par voie de conséquence que certaines latrines et douches n'ont pas de portes. Cela pose un risque d'atteinte à l'intimité des femmes en particulier, et de violence sexuelle.

#### Recommandations

- ▀ *Redynamiser les comités de sécurité en vue d'une participation des réfugiés au système de sécurité des camps. Cette participation des bénéficiaires pourra aider à réduire les cas de vandalisme et de vol des dispositifs de protection des fosses et des portes des douches et latrines.*
- ▀ *En parallèle et comme en 2008 suite au JAM, poursuivre le remplacement du matériel de protection volé ou vandalisé.*

Février 2010

### III.9.3. Les abris

Les réfugiés vivent dans des petites maisons et beaucoup de familles nombreuses sont à l'étroit. Cette situation favorise une promiscuité inconfortable qui entraîne un manque d'intimité notamment pour les familles où les parents ont des enfants adolescents.

Les familles de petite taille (Taille de famille 1 et Taille de famille 2) sans lien de parenté cohabitent dans des maisons communes, selon la procédure d'attribution des maisons. Cette cohabitation et la promiscuité relevées plus haut sont une source potentielle de violences basée sur le genre.

***NB** Les nouvelles maisons construites à Musasa et à Bwagiriza ont une dimension plus adaptée. Un recensement des maisons inoccupées a déjà commencé à Gasorwe. Celles-ci seront attribuées à des familles dans le besoin.*

#### **Recommandations :**

- ▀ *Rediscuter avec le partenaire pour revoir les critères d'attribution des maisons – y compris en tenant compte des nouveaux foyers et de l'augmentation des tailles de famille.*
- ▀ *Toutes les fois que cela est compatible avec la planification, autoriser les réfugiés à agrandir leurs maisons selon les normes établies par le technicien en construction.*
- ▀ *Réfectionner les maisons mal construites.*

A Bwagiriza, certaines maisons notamment ont des défauts de construction. L'exemple cité concerne les maisons dont les toits aux tôles mal ajustées, suintent pendant la période des pluies. Les occupants de ces maisons doivent ainsi faire face, non seulement à cette infiltration d'eau qui y rend la vie inconfortable; mais aussi, à une humidité inhabituelle qui est une menace pour leur santé. De même, le ruissellement des eaux non canalisées autour des maisons est un problème de santé. Ce ruissellement est par ailleurs une source d'érosion.

#### **Recommandations :**

- ▀ *Réhabiliter les toitures défectueuses à Bwagiriza;*
- ▀ *Renforcer le système de canalisation des eaux par le traçage des rigoles.*

## **III.10. Education**

### *III.10.1. Accès*

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, la mission a noté les problèmes ci-après:

#### Un taux d'abandon scolaire élevé

Ce taux avoisine 10% au cours de l'année scolaire 2009-2010. Des mécanismes de suivi des abandons scolaires ont été mis en place dans les camps de réfugiés. Dans ce contexte, tout abandon

*Février 2010*

scolaire est systématiquement relevé et les causes identifiées. Il reste néanmoins un grand effort à faire pour prévenir ces abandons qui continuent malgré les mesures prises. Les causes évoquées par les réfugiés pour justifier ces abandons sont entre autres: les travaux domestiques ou champêtres, les mariages et grossesses précoces, les chiques qui infectent les orteils retiennent les écoliers à la maison. D'autres causes d'abandon citées sont à l'origine des problèmes spécifiques ci-dessous.

***NB :** Il convient de noter cependant que le taux de scolarisation au niveau du primaire dans les camps est de 80% avec d'excellents résultats. Il est à noter aussi que parmi les 10% des élèves qui abandonnent l'école dans les camps, une proportion non connue intègre des écoles à Bujumbura ou ailleurs, après avoir reçu le matériel scolaire.*

#### Un faible taux de scolarisation des filles à l'école secondaire

De façon générale, le taux de scolarisation des filles dans les camps est et demeure particulièrement bas à l'école secondaire. Cette faiblesse reste liée à un certain nombre de facteurs comme les travaux domestiques, les mariages précoces et la mentalité des parents qui entravent la poursuite des études secondaires de leurs jeunes filles. Par ailleurs, l'insuffisance de personnel enseignant féminin dans les écoles qui aurait pu servir de modèle pour les filles peut être ajouté à la liste des causes citées ci-dessus. Enfin, les jeunes filles réfugiées apprécient peu le kit hygiénique (flanelle, savon) distribué - qu'elles trouvent moins approprié lorsqu'elles sont à l'école.

#### Une déscolarisation au niveau secondaire

On observe une déscolarisation au niveau secondaire liée en particulier au manque de diversité des filières. Il est à noter qu'une deuxième filière (commerciale et administrative) va être ouverte en 2010, en complément de la seule filière pédagogique actuellement offerte.

***NB :** Suite aux recommandations du JAM 2008, une sensibilisation visant à lutter contre le mariage précoces des jeunes filles réfugiés est menée. Il convient de noter par ailleurs que des avancées notables se font néanmoins de plus en plus remarquables. En effet, les proportions de garçons et de filles fréquentant l'école secondaire se rapprochent de plus en plus grâce aux multiples séances de sensibilisation réalisées pour la scolarisation des filles. Ainsi, d'année en année, les proportions suivantes ont été notées: 2006-2007: 23% de filles, 2007-2008: 29% des filles, 2008-2009: 31% des filles et 2009-2010: 38% des filles pour le camp de Gasorwe. Au camp de Musasa, la proportion de filles à l'école secondaire pour l'année scolaire 2009-2010 est de 35%. 38% des élèves actuellement inscrits à l'école secondaire du camp de Bwagiriza sont des filles.*

***NB :** Il convient de noter que suite aux recommandations du JAM 2008, une deuxième filière (Administrative et commerciale) va être ouverte dans en 2010. Par ailleurs, il y a eu une augmentation du nombre des élèves inscrits au collège congolais et pris en charge dans deux foyers à Bujumbura de 60 à 100. La Nouvelle politique pour la protection et l'assistance des réfugiés urbains a déjà été définie.*

#### Soutien à l'accès à l'école primaire en milieu urbain

En milieu urbain il est apparu qu'en raison du manque de moyens constate, les parents réfugiés ne peuvent assurer correctement la scolarisation de leurs enfants.

### Recommandations

- ▀ *Poursuivre la sensibilisation des parents sur l'importance de la scolarisation ; réfléchir à la possible mise en place de contraintes et/ou motivations (en particulier pour la scolarisation des filles)*
- ▀ *Etudier la possibilité d'apporter une assistance financière et/ou matérielle aux filles mères*
- ▀ *-Distribuer des articles hygiénique jetables (en tenant compte de leur impact environnemental)*
- ▀ *Accélérer l'ouverture de la deuxième filière (commerciale et administrative) prévue pour la rentrée scolaire 2010-2011. Préparer l'ouverture subséquente d'une troisième filière.*
- ▀ *Donner si possible des chaussures aux enfants et pulvériser et/ou refaire le sol dans les salles de classes pour lutter contre les infections propagées par les parasites.*
- ▀ *Couvrir les besoins scolaires (au niveau primaire) et mettre en oeuvre la nouvelle politique en faveur des réfugiés urbains.*

### Un manque de formation professionnelle et de cours d'alphabétisation pour les jeunes

In a été noté un manque de formation professionnelle et de cours d'alphabétisation pour les jeunes non scolarisés et qui, en en raison de leur âge, ne peuvent plus être insérés dans le système scolaire.

*NB : Suite aux recommandations du JAM 2008, il est prévu l'ouverture de centres de formation professionnelle et la mise en route des cours d'alphabétisation dans les camps. Des formations en informatique démarreront cette année 2010 à raison d'un centre de formation par camp.*

### Recommandations

- ▀ *Mettre en place des formations professionnelles pour plus de jeunes (y inclus la communauté hôte, si possible) dans tous les camps.*

### L'absence d'éclairage artificiel dans les salles de classes

Les salles de classe ne sont pas électrifiées. Il en résulte que les élèves n'ont pas la possibilité de réviser et de revoir les matières le soir. Lors des périodes de préparation du test national de fin d'études primaires et de l'examen d'Etat, les élèves ont besoin de temps d'études supplémentaire, en dehors des heures réglementaires de cours.

### Recommandations

- ▀ *Etudier la possibilité d'aménager un espace commun électrifié, propice à l'étude, dans chaque camp.*

### Un accès insuffisant aux études universitaires

La déscolarisation des jeunes résidents des camps est également imputable à la difficulté pour eux d'accéder aux études universitaires. En effet, depuis que les camps de réfugiés congolais existent au Burundi, ce n'est qu'à partir de l'année académique 2009-2010 que les élèves finalistes de l'école secondaire en provenance des camps ont pu bénéficier de certaines bourses pour entamer des études universitaires. Par ailleurs, seuls deux finalistes par camp ont bénéficié de bourses au cours de cette année.

**NB** : Suite aux recommandations du JAM 2008, l'UNHCR a pu offrir des bourses à six (6) réfugiés méritants pour la poursuite de leurs études au niveau supérieur, grâce au programme DAFI

### Recommandations

- ▀ *Evaluer la possibilité d'offrir plus de bourses universitaires.*

#### III.10.2. Qualité

En ce qui concerne la qualité de l'enseignement, il est ressorti des discussions avec les réfugiés que les élèves étudient dans des conditions relativement difficiles selon eux. Il a été mentionné notamment une insuffisance du matériel didactique, pédagogique et scolaire distribué périodiquement (globes terrestres, cartes géographiques, stylos, cahiers, etc.). Les élèves affirment aller à l'école dans des conditions difficiles notamment en période de pluie, faute d'imperméables, de cartables pour la protection de leurs cahiers et de chaussures. En outre, un besoin d'éclairage des bâtiments scolaires a été aussi mentionné (voir section précédente). D'après les réfugiés, il permettrait aux élèves, notamment ceux en classes d'examen d'avoir plus de temps pour réviser leurs cours le soir. Au-delà de ces difficiles conditions d'études, une baisse de la qualité de l'enseignement au niveau secondaire a été signalée. Il convient néanmoins de parler d'une stagnation, avec une légère amélioration observée dans la période récente. Celle-ci est due, entre autres : au manque de formation spécifique destinée aux enseignants et aux élèves; au manque d'enseignants qualifiés au secondaire et à la non-participation des vacataires burundais aux formations des enseignants congolais. Enfin, les perturbations du rythme scolaire ont un effet sur le suivi des programmes. Ces perturbations sont liées à l'intégration des élèves qui arrivent avec les convois des nouveaux réfugiés régulièrement transférés de Bujumbura à Bwagiriza.

**NB** : En ce qui concerne l'école secondaire, il est à noter cependant que les résultats qui demeurent en dessous de la moyenne sont néanmoins à la hausse. Ainsi le taux de réussites aux examens d'état 6<sup>ème</sup> HP qui était de 2% en 2007-2008, est passé à 2,4% en 2008-2009, puis à 10,4% en 2009-2010.

### Recommandations

- ▀ *Augmenter le nombre de fournitures pédagogiques et didactiques distribués par trimestre.*
- ▀ *Protéger les élèves en instaurant le port de l'uniforme dans les camps pour toutes les classes.*
- ▀ *Evaluer les possibilités d'assistance en matière d'imperméables, de cartables et de chaussures.*
- ▀ *Etudier les possibilités de renforcer et d'approvisionner en documentation et équipement des bibliothèques existantes.*
- ▀ *Identifier les besoins en formation et voir avec le MEPS les possibilités d'inclure les enseignants aux formations données par les autorités éducatives burundaises.*
- ▀ *Identifier et recruter des enseignants qualifiés.*
- ▀ *Inclure les vacataires burundais dans les séances de formation dispensées par les autorités éducatives congolaises.*
- ▀ *Pour éviter les perturbations du rythme scolaire, mettre en place une stratégie d'accueil des nouveaux élèves.*
- ▀ *Mettre en place un système de cours accélérés/remise à niveau selon le besoin.*

Février 2010

### **III.11. Protection de l'environnement**

#### *III. 11.1. Déboisement*

On note des besoins importants et sans cesse croissants en bois de chauffe pour l'énergie domestique consommée par les réfugiés dans les camps, le ravitaillement en bois de chauffe et de construction par des fournisseurs non respectueux de la réglementation en matière d'exploitation forestière au Burundi. Cette situation est favorisée par la pauvreté accentuée de la population locale qui vend du bois forestier à la moindre sollicitation.

#### **Recommandations**

- ▀ *Avec l'appui des autorités, renforcer la stratégie permettant de faire respecter la réglementation en matière d'exploitation forestière par les fournisseurs de bois (exiger tous les documents requis et faire les contrôles nécessaires).*
- ▀ *Sensibiliser à la protection des arbres et aux conséquences du déboisement, notamment dans les camps, dans les écoles des camps et dans la communauté locale ; faire intervenir des volontaires burundais voisins des camps.*
- ▀ *Donner la responsabilité au comité mixte composé des sages de suivre l'environnement aux abords de tous les camps (réfugiés- autochtones - intervenants des camps); leur proposer un plan de suivi environnemental.*
- ▀ *Sensibiliser les réfugiés aux bonnes pratiques de cuisson et à l'utilisation de combustibles alternatifs et des foyers améliorés.*
- ▀ *Rechercher des sources d'énergie alternatives à l'utilisation du bois de chauffe.*
- ▀ *Elaborer des cartes environnementales UNHCR des camps et leurs zones, qui donnent des informations sur les ressources environnementales présentes à respecter.*

#### *III. 11. 2. Erosion avancée des sols*

Malgré tous les efforts louables consentis notamment suite aux recommandations de la précédente évaluation conjointe conduite en 2008, la présence des réfugiés et l'installation des camps continuent à avoir un impact négatif sur l'état des sols tout autour des camps. Il s'ensuit une érosion avancée des sols en raison notamment des eaux de ruissellement non canalisées, du constat tardif de l'aggravation de ce phénomène par tous les acteurs et de la lenteur de la mise en œuvre des projets correctifs d'aménagement soumis.

***NB :** Suite aux recommandations du JAM 2008, des fonds sont prévus par l'UNHCR pour la réalisation des courbes de niveau, des puits perdus et le reboisement. Cependant, ces fonds restent insuffisants face à l'ampleur de la situation. Suite à l'étude faite par les techniciens du ministère de l'aménagement du territoire en 2008, des actions sont en cours pour impliquer d'autres acteurs à la réhabilitation de l'environnement dans les zones abritant les camps de réfugiés.*

## Recommandations

- *Poursuivre et achever les travaux antiérosifs initiés dans les trois camps en tenant compte de l'ampleur de la situation.*
- *Réactualiser l'étude du projet d'aménagement soumis au HCR par le Ministère de l'environnement ; intégrer le volet participatif*
- *Elaborer des plans de gestion environnementale des camps*
- *Former le Comité mixte des sages aux causes et conséquences de l'érosion des sols.*

## IV. COORDINATION

Les autorités burundaises à l'échelon local qui ont activement participé à cette évaluation 2010 devraient être associées à la mise en œuvre de ses recommandations. Il est donc important de rappeler une des principales recommandations formulées à l'issue du JAM de 2005, puis réitérée en 2008, instituer au niveau de Musinga une réunion de coordination mensuelle avec la participation des représentants du Gouvernement du Burundi, des responsables de projets des agences et partenaires concernés (responsables au niveau de Bujumbura et du terrain). Ces réunions de coordinations générales ont démarré en 2008. Elles se poursuivront en 2010 avec une implication effective des autorités administratives provinciales et communales.

Par ailleurs, pour aboutir à une cohabitation pacifique entre les réfugiés et les populations locales, il est essentiel que tous les acteurs/partenaires se mobilisent en vue d'une action concertée. Celle-ci permettra de mettre en œuvre des projets intégrant les deux communautés, dont la réussite contribuera non seulement à la protection des réfugiés, mais aussi au bien-être des deux communautés. En vue d'atteindre ce but, il importera de renforcer les mécanismes de coordination des activités au niveau des camps entre les divers partenaires, et entre ceux-ci et les réfugiés, en y incluant les administrateurs et chefs de collines (par exemple à l'occasion de certaines réunions de synergie).

## V. STRATEGIE D'INTERVENTION SUR LA BASE DES RECOMMANDATIONS

### V.1. *Protection*

- Avant les échéances électorales de cette année 2010, finaliser l'octroi des cartes d'identité aux réfugiés sur la base des nouvelles listes et chiffres de population ;
- Renforcer la procédure de reconnaissance des demandeurs d'asile entre la PAFE et l'UNHCR sur la base de la nouvelle loi d'asile ;

*Février 2010*

- ▀ En collaboration avec la RDC et le Burundi, garder l'option de la solution durable du rapatriement selon l'accord tripartite de décembre 2009.
- ▀ Renforcer l'appui à l'ONPRA et garder l'espace de l'asile au Burundi selon la loi de 2008
- ▀ Mettre en œuvre la nouvelle politique sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain.
- ▀ Renforcer la participation des réfugiés à toutes les initiatives de sensibilisation en vue d'une plus grande mobilisation communautaire.

## V.2. **SGBV**

- ▀ Réviser la stratégie de sensibilisation SGBV-contraception-VIH/SIDA à l'intention des réfugiés pour la rendre plus effective (notamment via l'instauration de groupes de discussion et panneaux d'information) ; poursuivre la redynamisation des comités de SGBV, femmes, jeunes, sécurité en vue de cette sensibilisation.
- ▀ Poursuivre la vulgarisation des SOPs.
- ▀ Développer des opportunités économiques (*AGR, food for work, cash for work*) et de formation professionnelle/de gestion dans les camps, en ciblant les femmes chefs de famille et les jeunes hommes, et les ménages plus démunis.
- ▀ Poursuivre et renforcer les activités sportives et récréatives.
- ▀ Modifier le système de rotation des policiers des camps (6 mois d'affectation au minimum pour le Commandant et l'OPJ) et rendre systématique la formation des policiers des camps et des provinces concernées en matière de SGBV ; élaborer un code de conduite pour la police des camps tout en renforçant le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les camps.
- ▀ Suivre plus étroitement les mesures prises par la police contre les auteurs de SGBV ; clarifier le système de sanctions utilisé par les autorités du camp et de la province, puis diffuser celui-ci dans les camps
- ▀ Évaluer avec NRC l'efficacité du code de conduite destiné aux enseignants des camps et le système de sanctions afférent

## V.3. **Relations avec la population hôte**

- ▀ Reconsidérer l'impact de la présence des réfugiés sur l'environnement et la vie de la population hôte. Rechercher une meilleure intégration socio-économique des réfugiés et de la population hôte. Les autres acteurs dans ce domaine sont invités à contribuer davantage à la mise en place des projets de développement qui tiennent compte des deux populations.
- ▀ Renforcer la connaissance qu'ont les partenaires humanitaires de la communauté hôte par des visites régulières et non formelles à la population hôte et en appuyant les activités du comité mixte autochtones-réfugiés.

## V.4. **Vivres/Sécurité alimentaire/Santé nutrition**

- ▀ Poursuivre et maintenir l'assistance en vivres à raison de 2.107 kcal/personne/jour et explorer la possibilité de varier les commodités distribuées.

- ▀ Augmenter et diversifier l'offre d'AGRs viables (incluant les jardins potagers) et en faire bénéficier à un plus grand nombre de réfugiés.
- ▀ Appuyer urgemment les familles autochtones vivant autour des camps en invitant les autorités administratives à identifier les ménages affectés par la proximité des camps des réfugiés et les soumettre à la communauté humanitaire pour évaluation de son impact afin de définir l'appui approprié.
- ▀ Encourager des projets agricoles associant réfugiés et population hôte.
- ▀ Maintenir les soins curatifs gratuits pour tous les réfugiés et l'accès des populations hôtes aux centres de santé des camps, selon la pratique en cours. Poursuivre la supplémentation alimentaire pour les catégories qui en ont besoin – tout en essayant de remplacer si possible le type de supplément donné (CSB à la place du MUSALAC).

#### **V.5. *Non vivres***

- ▀ Poursuivre les distributions générales de non vivres ;
- ▀ Pérenniser les distributions des vêtements incluant les hommes.

#### **V.6. *Eau/Abris/Assainissement***

- ▀ Etudier et mettre en œuvre toutes les possibilités permettant d'augmenter la quantité de stockage d'eau des ménages tout en améliorant la qualité des ustensiles distribués. Les points doivent desservir les populations immédiates du camp.
- ▀ Redynamiser les comités hygiène/eau/assainissement en vue d'accroître la sensibilisation sur l'hygiène, la bonne utilisation de l'eau et le respect des équipements permettant la fourniture d'eau.
- ▀ Poursuivre et achever la mise en place d'un système d'assainissement (par canalisation notamment) pour protéger l'environnement.
- ▀ Analyser la possibilité de la mise en place de latrines vidangeables. Restituer les portes manquantes sur les douches et latrines, et prévenir leur vol futur en collaboration avec le Comité de sécurité et les vigiles des camps.
- ▀ Discuter avec le partenaire pour revoir les critères d'attribution des maisons et analyser et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la promiscuité, au respect de l'intimité et à la promotion d'une habitation saine.

#### **V.7. *Education/Formation professionnelle/Activités génératrices de revenus***

- ▀ Poursuivre la diversification des filières au niveau secondaire ; mettre en place des formations professionnelles et des cours d'informatique.
- ▀ Mettre en œuvre des mesures incitatives pour lutter contre l'abandon scolaire chez les filles.
- ▀ En vue de la recherche de solutions permettant d'avancer vers une certaine auto prise en charge, adapter l'offre d'AGRs en se tournant vers des projets viables, et en faire bénéficier un plus grand nombre de réfugiés. Mettre en place des formations professionnelles. Y associer la population locale.

## **V.8. Environnement**

- ▀ Avec l'appui des autorités locales en charge de la protection de l'environnement, réfléchir sur la meilleure façon de faire respecter la réglementation en matière d'exploitation forestière par les fournisseurs de bois.
- ▀ Sensibiliser les réfugiés d'une part, à la protection des arbres et aux conséquences du déboisement, notamment dans les camps (les écoles en particulier) et auprès de la communauté locale ; d'autre part, aux bonnes pratiques de cuisson et à l'utilisation de combustibles alternatifs et des foyers améliorés dans les camps.
- ▀ Créer des comités mixtes de surveillance environnementale dans tous les camps (réfugiés-autochtones - intervenants des camps) ; leur proposer un plan de suivi environnemental.
- ▀ Rechercher des sources d'énergie alternatives à l'utilisation du bois de chauffe.
- ▀ Elaborer des cartes environnementales UNHCR des camps et leurs zones, qui donnent des informations sur les ressources environnementales présentes à respecter.

## VI. PLAN D'ACTION

No	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	PRIORITE Elevée/ Moyenne/ Faible	CALENDRIER
<b>PROTECTION</b>				
1.	Avant les échéances électorale de cette année 2010, finaliser l'octroi des cartes d'identité aux réfugiés sur la base des nouvelles listes et chiffres de population ;	ONPRA/UNCHR	Elevée	Immédiatement
2.	Renforcer la procédure de reconnaissance des demandeurs d'asile entre la PAFE et l'UNHCR sur la base de la nouvelle loi d'asile.	HCR/PAF	Elevée	Immédiatement
3.	En collaboration avec la RDC et le Burundi, garder l'option de la solution durable du rapatriement selon l'accord tripartite de décembre 2009.	HCR/GoB	Elevée	Le plus tôt possible
4.	Renforcer l'appui à l'ONPRA et garder l'espace de l'asile au Burundi selon la loi de 2008 Mettre en œuvre la nouvelle politique relative à la protection des réfugiés en milieu urbain.	HCR/ONPRA/GoB	Elevée	Permanent
5.	Renforcer la participation des réfugiés à toutes les initiatives de sensibilisation en vue d'une plus grande mobilisation communautaire.	HCR/CNR/AHA/ ONPRA/TPO STOP SIDA	Elevée	En cours
	<i>SGBV</i>			
6.	Réviser la stratégie de sensibilisation SGBV-contraception-VIH/SIDA à l'intention des réfugiés pour la rendre plus effective (notamment via l'instauration de groupes de discussion et panneaux d'information); poursuivre la redynamisation des	HCR/AHA/STOP SIDA	Elevée	En cours

Février 2010

	comités de SGBV, femmes, jeunes, sécurité en vue de cette sensibilisation.			
7.	Poursuivre la vulgarisation des SOPs.	HCR/AHA	Moyenne	En cours
8.	Développer des opportunités économiques ( <i>AGR, food for work, cash for work</i> ) et de formation professionnelle/de gestion dans les camps, en ciblant les femmes chefs de famille et les jeunes hommes, et les ménages plus démunis.	AHA/HCR/PAM	Moyenne	Le plus tôt possible
9.	Poursuivre et renforcer les activités sportives et récréatives.	AHA/HCR	Moyenne	Dès que possible
10.	Modifier le système de rotation des policiers des camps (6 mois d'affectation au minimum pour le Commandant et l'OPJ) et rendre systématique la formation des policiers des camps et des provinces concernées en matière de SGBV ; élaborer un code de conduite pour la police des camps tout en renforçant le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les camps.	HCR/ONPRA/GoB	Elevée	En cours
11.	Suivre plus étroitement les mesures prises par la police contre les auteurs de SGBV; clarifier le système de sanctions utilisé par les autorités du camp et de la province, puis diffuser celui-ci dans les camps.	HCR/ONPRA	Moyenne	Dès que possible
12.	Évaluer avec NRC l'efficacité du code de conduite destiné aux enseignants des camps et le système de sanctions afférent.	HCR/CNR	Moyenne	Dès que possible
	<i>RELATION AVEC LA POPULATION HOTE</i>			
13.	Reconsidérer l'impact de la présence des réfugiés sur l'environnement et la vie de la population hôte. Rechercher une meilleure intégration socio-économique des réfugiés et de la population hôte. Les autres acteurs dans ce domaine sont invités à contribuer davantage à la mise en place des projets de développement qui tiennent compte des deux populations.	HCR/ONPRA/CNR/PAM/UNICEF	Elevée	Le plus tôt possible

14.	Renforcer le dialogue direct entre les deux communautés par le comité mixte composé de sages /responsable des deux communautés, et de renforcer la connaissance qu'ont les partenaires de la communauté hôte.	HCR/ONPRA/CNR	Elevée	Le plus tôt possible
<b>VIVRES / SECURITE ALIMENTAIRE / SANTE NUTRITION</b>				
15.	Poursuivre et maintenir l'assistance en vivres à raison de 2.107 kcal/personne/jour et explorer la possibilité de varier les commodités distribuées.	PAM/HCR	Elevée	Le plus tôt possible
16.	Augmenter et diversifier l'offre d'AGRs viables (incluant les jardins potagers) et en faire bénéficier à un plus grand nombre de réfugiés.	AHA/HCR	Elevée	Le plus tôt possible
17.	Appuyer urgemment les familles autochtones vivant autour des camps en invitant les autorités administratives à identifier les ménages affectés par la proximité des camps des réfugiés et les soumettre à la communauté humanitaire pour évaluation de son impact afin de définir l'appui approprié.	PAM/AHA/CNR/HCR	Elevée	Dès que possible
18.	(1) Maintenir les soins curatifs gratuits pour tous les réfugiés et l'accès des populations hôtes aux centres de santé des camps, selon la pratique en cours; (2) Poursuivre la supplémentation alimentaire pour les catégories qui en ont besoin, tout en essayant de remplacer si possible le type de supplément donné (CSB à la place du MUSALAC).	AHA/HCR/PAM	Moyenne	En cours
<b>NON VIVRES</b>				
19.	Poursuivre les distributions générales de non vivres.	HCR/CNR	Elevée	En cours
20.	Pérenniser les distributions des vêtements incluant les hommes.	HCR/CNR	Moyenne	Dès que possible

<b>EAU/ASSANISSEMENT/ABRIS</b>				
21.	Etudier et mettre en œuvre toutes les possibilités permettant d'augmenter la quantité de stockage d'eau des ménages tout en améliorant la qualité des ustensiles distribués. Les points doivent desservir les populations immédiates du camp.	AHA/ CNR / HCR	Moyenne	Dès que possible
22.	Redynamiser les comités hygiène/eau/assainissement en vue d'accroître la sensibilisation sur l'hygiène, la bonne utilisation de l'eau et le respect des équipements permettant la fourniture d'eau.	AHA/CNR/HCR/ONPR A	Elevée	En cours
23.	Poursuivre et achever la mise en place d'un système d'assainissement (par canalisation notamment) pour protéger l'environnement.	HCR/CNR	Elevée	En cours
24.	Analyser la possibilité de la mise en place de latrines vidangeables. Restituer les portes manquantes sur les douches et latrines, et prévenir leur vol futur en collaboration avec le Comité de sécurité et les vigiles des camps.	HCR/CNR/ONPRA	Elevée	Dès que possible
25.	Discuter avec le partenaire pour revoir les critères d'attribution des maisons, analyser et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la promiscuité, au respect de l'intimité et à la promotion d'une habitation saine.	HCR/CNR	Elevée	Le plus tôt possible
<b>EDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE/ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS</b>				
26.	Poursuivre la diversification des filières au niveau secondaire et renforcer les formations professionnelles.	CNR/HCR	Moyenne	En cours
27.	Mettre en œuvre des mesures incitatives pour lutter contre l'abandon scolaire chez les filles.	CNR/HCR/AHA	Elevée	Dès que possible
28.	En vue de la recherche de solutions permettant d'avancer vers une	HCR/AHA	Elevée	Le plus tôt possible

	certaines auto prise en charge, adapter l'offre d'AGRs en se tournant vers des projets viables, et en faire bénéficier un plus grand nombre de réfugiés. Mettre en place des formations professionnelles. Y associer la population locale.			
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
29.	Avec l'appui des autorités locales en charge de la protection de l'environnement, réfléchir sur la meilleure façon de faire respecter la réglementation en matière d'exploitation forestière par les fournisseurs de bois.	HCR/CNR/GoB	Elevée	Immédiatement
30.	Sensibiliser les réfugiés d'une part, à la protection des arbres et aux conséquences du déboisement, notamment dans les camps (les écoles en particulier) et auprès de la communauté locale ; d'autre part, aux bonnes pratiques de cuisson et à l'utilisation de combustibles alternatifs et des foyers améliorés dans les camps.	CNR /HCR	Elevée	Dès que possible
31.	Renforcer les comités mixtes dans tous les camps (réfugiés-autochtones - intervenants des camps) et leur proposer un plan de suivi environnemental.	ONPRA/HCR/CNR	Elevée	Immédiatement
32.	Rechercher des sources d'énergie alternatives à l'utilisation du bois de chauffe.	HCR/CNR/GoB	Elevée	Dès que possible
33.	Elaborer des cartes environnementales UNHCR des camps et leurs zones, qui donnent des informations sur les ressources environnementales présentes à respecter.	HCR/GoB	Moyenne	Dès que possible
<b>COORDINATION</b>				
34.	Initier des actions de développement à travers une approche intégrée entre les différents acteurs, afin d'apporter un appui aux populations et aux autorités locales et prévenir un éventuel conflit	HCR/PAM/UNICEF	Moyenne	Le plus tôt possible

	ouvert entre les réfugiés et les populations hôtes.			
35.	Organiser une mission d'évaluation conjointe tous les deux ans dans les camps de réfugiés congolais (Prochaine mission : février 2012).	HCR/PAM	Moyenne	Février 2012

**VII. ANNEXES**

## ANNEXE 1

### LISTE DES PARTICIPANTS AU JAM 2010

22/2 : Buja-Ruyigi; 23/2 : Ruyigi-Muyinga; 24/2 :Muyinga-Ngozi-Buja ; 25/2 : Bujumbura

<b>DONATEURS/ AGENCES/ ONG's /GoBDI</b>	<b>Noms des Participants</b>
<b>DONATEURS</b>	
1. Ambassade des ETATS-UNIS d'AMERIQUE	1. Mme Annie GACUKUZI (US BPRM)
1. Ambassade de FRANCE	1. M. Christian DELAWOEVRE
<b>AGENCES NU</b>	
1. UNICEF	1. M. Seydou CAMARA
2. PAM	1. M. Gaspard KARA 2. Mme Jeanne-Françoise NDAYISENGA 3. M. Mihret BIZUNEH 4. M. Samirou Nyonkuru 5. M. Déo Ndayisaba
3. UNHCR	1. Mme Germaine BATIONO 2. M. Anicet ADJAHOSSOU 3. M. Prosper NDUMURARO 4. Mme Silje BRAATEN 5. Mme Espérance KWIZERA 6. M. Dismas NYAMWANA 7. M. Hector MALONGA 8. Mme Lydie NAVIGUE 9. Mlle Céline FURI 10. M. Amadou SABI
4. UNOCHA	1. M. Floribert KUBWAYEZU
<b>ONG's</b>	
AHA	1. Askale BINEGA 2. Dr Rafika MINANI 3. Fabien BARIKEKA 4. Antoine MINANI 5. Dr Guy-Daniel KEZABAHIZI 6. Jacques NDUWIMWAMI 7. Peggy UWIKUNDA 8. Dr Juvénal BARAHIRAJE 9. Anicet NKUNDABAHIZI 10. Soter NZEYIMANA
NRC	1. Philippe ALLARD

	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Etienne BIGIRIMANA</li> <li>3. Annick MUGISHA</li> <li>4. Céline MARET</li> <li>5. Justin M'PIA NZOMBO</li> <li>6. Pierre Claver NYANDWI</li> </ol>
TPO	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Joseph NDUWUMWAMI</li> <li>2. Angélique IRIBAGIZA</li> </ol>
HIF	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mohamed CISOKO</li> </ol>
ONPRA	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Col. Didace NZIKORURIHO</li> <li>2. M. J.-Bosco NDUWIMANA</li> <li>3. M. Melchior SINDAYIHEBURA</li> <li>4. M. Gabriel KARENZO</li> </ol>
GTZ	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Marc MICO NIYIBIKORA</li> </ol>
STOP SIDA	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Noé SEBISABA</li> </ol>
<b>Gouvernement du BURUNDI</b>	
Province MUYINGA	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Pierre BAMBASI, Gouverneur de la Province</li> <li>2. Mme Irène NDABAGIYE</li> <li>3. Dr. Innocent NKURUNZIZA</li> <li>4. Mme Patricie NIBITANGA</li> <li>5. M. Blaise-Pascal MISAGO</li> <li>6. M. Symphorien SEBASHAKA</li> <li>7. M. Réverien NZOHABONIMANA</li> <li>8. M. Léonidas SINDAYIGAYA</li> <li>9. M. Erson NTIRANDEKURA</li> </ol>
Province de NGOZI	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Félix NIRAGIRA, Gouverneur de la Province</li> <li>2. M. Gabriel NGENDANDUMWE,</li> <li>3. M. Emile BAKIZURAMYE</li> <li>4. M. Emmanuel MINANI</li> <li>5. Mme Florence NARUBOWA</li> <li>6. M. Jean SINAMENYE</li> <li>7. M. Téléphore KARIBWAMI</li> </ol>

## ANNEXE 2

**MISSION CONJOINTE PAM/UNHCR D'EVALUATION  
DES BESOINS DES REFUGIES CONGOLAIS AU BURUNDI  
- Termes de référence du JAM 2010 -**

### 1. DOMAINES A COUVRIR PAR L'EVALUATION

Depuis la mission d'évaluation conjointe de 2008, le nombre de réfugiés congolais a augmenté, passant de 28,463 à 31,157 personnes au 31 décembre 2009 dont 18,876 réparties dans les camps de réfugiés congolais comme suit :

- Camp de Gasorwe (Muyinga): 9,387 personnes
- Camp de Musasa (Ngozi) : 6,577 personnes
- Camp de Bwagiriza (Ruyigi) : 2,912 personnes

Pour 2010, la mission couvrira les domaines suivants :

- Sécurité alimentaire/Moyens de subsistance/Pipeline/Logistique : Chef de file le PAM ;
- Protection/Sécurité/SGBV/Relations avec la population hôte : Chef de file le HCR;
- Education/Santé/Nutrition/Eau et assainissement/Abris : Chef de file le HCR ;
- Environnement et relation avec la population hôte : Chef de file le HCR

### 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

#### *2.1. Objectifs principaux*

- Evaluer le niveau d'exécution des recommandations de la mission d'évaluation conjointe précédente (de 2008) et formuler des recommandations pour 2011 et 2012 ;

- En tenant compte des problèmes liés au genre dans tous les secteurs à couvrir, évaluer les conditions de vie et les moyens de subsistance des réfugiés au travers de l'assistance fournie dans les camps.

## **2.2 Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

- Analyser l'impact/l'efficacité de la mise en oeuvre des recommandations de la mission de 2008. Il s'agira aussi de déterminer dans quelle mesure chaque agence humanitaire (UNHCR et PAM) a réalisé ses engagements tels que formulés dans le JOP et le MOU et examiner l'efficacité des mécanismes de coordination des interventions ;
- Evaluer la situation alimentaire actuelle y compris le panier alimentaire. La mission conjointe se penchera également sur la justification de l'assistance requise auprès du PAM et du système actuel de suivi de l'évaluation de l'aide alimentaire. Enfin, elle formulera des recommandations relatives à la stratégie et aux modalités d'exécution, de suivi et d'évaluation de l'assistance humanitaire dans le contexte d'une présence prolongée des réfugiés en tenant compte de la situation des nouveaux arrivants ;
- Evaluer l'efficacité du système de gestion des vivres et des mécanismes de coordination de l'assistance :
  - Mettre en évidence le rôle des femmes dans la gestion de l'aide alimentaire et, en particulier, leur pouvoir de contrôle sur les denrées distribuées, leur accès aux autres formes d'assistance, et leurs sources de revenus ;
  - faire des recommandations sur la manière d'améliorer la participation des femmes dans la gestion des vivres.
  -
- Evaluer la capacité des intervenants (PAM, UNHCR, Gouvernement, Partenaires) à répondre efficacement aux besoins réels des réfugiés, en termes de coordination, de suivi, de gestion de la logistique et du personnel ;
- Analyser la sécurité alimentaire des réfugiés et, si possible, des populations hôtes (moyens de subsistance des ménages, disponibilités et sources de vivres, sources de revenus, utilisation des vivres et des revenus, organisation des échanges et les habitudes alimentaires).
- Evaluer la situation nutritionnelle des enfants et analyser les facteurs de risque, puis formuler les recommandations spécifiques sur les différentes possibilités de minimiser ces taux/facteurs de risque ;
- Evaluer les conditions sanitaires et nutritionnelles des différents groupes de réfugiés, spécialement celles des femmes et des enfants, et voir comment les groupes nécessitant des types spéciaux d'aliments et de rations spéciales sont pris en compte dans le programme d'assistance alimentaire ;

- Evaluer les conditions sociales des réfugiés, notamment le niveau de leur intégration dans l'environnement d'accueil et leurs relations avec la population hôte ;
- Réévaluer la stratégie d'assistance mise en oeuvre afin de l'adapter, si possible, à la situation post urgence et au transfert des nouveaux arrivants ;
- Evaluer le niveau de l'offre des produits alimentaires et non alimentaires, incluant le niveau des stocks, les approvisionnements, les arrangements logistiques et les distributions dans les camps de réfugiés ;
- Analyser le système actuel de suivi/évaluation de l'aide alimentaire et non alimentaire ; analyser le rôle des comités de gestion des vivres et formuler des recommandations pour renforcer les performances des membres des comités ;
- Analyser les réalisations et les domaines problématiques en rapport avec le comptage/l'enregistrement des réfugiés et, selon la situation, déterminer le nombre de réfugiés qui auront encore besoin de l'assistance (alimentaire et non alimentaire), définir les modalités d'assistance, la composition du panier alimentaire, le niveau de l'assistance et la durée de l'assistance ;
- Dégager les perspectives de solutions durables de retour (volontaire et/ou organisé) ou d'intégration locale des réfugiés congolais (compte tenu du développement de la situation politique et sécuritaire en RDC) ;
- Evaluer l'impact de la présence des réfugiés sur la dégradation/amélioration de l'environnement hôte notamment sur la déforestation.

### **3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'équipe d'évaluation entreprendra des sessions de collecte de données/informations; les informations/données seront collectées et compilées par une équipe d'évaluation au moyen :

- De la revue et l'analyse des données secondaires disponibles (études et rapports disponibles aux bureaux du PAM, du HCR, de leurs Partenaires).
- Des visites de terrain dans les camps de réfugiés (*Bwagiriza, Gasorwe et Musasa*), les observations directes, les interviews individuels/de groupes et des différents partenaires. Les entretiens de groupe (focus groups discussion) seront privilégiés en s'inspirant de la méthodologie AGDM (Age, Gender, Diversity and Mainstreaming).

- Des réunions avec les autorités locales et gouvernementales, les ONGs et autres institutions travaillant avec les réfugiés.

## **4. RESULTATS ATTENDUS**

Les conclusions et recommandations provisoires seront présentées dans une réunion de restitution des contributions et validation par tous les participants. A une date à convenir, elles seront présentées aux bailleurs, aux agences des Nations Unies et aux ONGs partenaires oeuvrant au Burundi afin que chaque intervenant ait la même compréhension et soutienne les stratégies proposées.

Un rapport concis sera rédigé ; il contiendra :

1. Une synthèse de l'analyse des résultats spécifiant les limites et les incertitudes des résultats ;
2. Les changements survenus dans la situation générale depuis la dernière mission d'évaluation conjointe ;
3. Un descriptif sur le niveau d'exécution des recommandations de l'évaluation précédente, les résultats de ces actions et/ou les raisons qui ont empêché la mise en œuvre de ces recommandations ;
4. Un descriptif de la situation et des scénarii probables pour les 12-24 mois ;
5. Un descriptif des implications positives et/ou négatives des mesures et interventions qui pourraient améliorer de façon durable la situation de la sécurité alimentaire nutritionnelle et d'auto-prise en charge des réfugiés durant les prochains 12-24 prochains mois ;
6. Un descriptif de la manière dont l'aide alimentaire est distribuée en complément aux autres interventions non alimentaires et comment tout cela contribue à la protection des réfugiés ;
7. Un descriptif des contraintes logistiques et des mesures prises pour renforcer leur capacité et leur efficacité ;
8. Une synthèse spécifiant l'aide alimentaire distribuée et à distribuer ; la composition du panier alimentaire, la taille des rations pour les différents groupes et, si possible, les modalités d'assistance ;
9. Les effectifs des réfugiés et les mécanismes de ciblage/d'identification des réfugiés nécessitant une assistance alimentaire différente/spéciale pendant un durée à convenir ;
10. Un consensus sur les provisions des apports non alimentaires (ex ustensiles, jerrycans pour eau, bois de chauffe, etc.) pour garantir que les vivres fournis peuvent être efficacement utilisés par les réfugiés dans les camps.
11. Une synthèse sur la faisabilité de maintenir/changer les rations actuelles à la lumière des résultats de l'évaluation.
12. Le niveau d'assistance concernant des secteurs d'appui de l'UNHCR en relation directe avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle des réfugiés ;
13. Les recommandations spécifiques relatives aux aspects logistiques seront également formulées (implantation des Points de Livraison Avancés/bureaux de PAM dans les zones

- frontaliers, estimation des coûts, les possibilités d'implantation de EDPs (Extended Delivery Point) ;
14. Les mécanismes de coordination et d'opération qui prendraient en compte le genre au niveau des stratégies et des opérations conformément à la politique 'Genre' du PAM/UNHCR/UN (élément transversale).
  15. L'identification des programmes d'autosuffisance/solutions durables et de protection de l'environnement dans la zone d'accueil.

## **5. COMPOSITION DE LA MISSION**

### **Gouvernement**

- Ministère de l'Intérieur (ONPRA);
- Gouverneurs des Provinces : Ruyigi/ Musinga/ Ngozi

### **Donateurs**

- Ambassade des Etats Unis/BPRM ;
- Coopération Française

### **Agences des Nations Unies**

- UNHCR ;
- PAM ;
- UNICEF;
- OCHA

### **ONGs**

- CNR ;
- GTZ
- AHA ;
- TPO ;
- STOP SIDA.

Participeront également à toutes les discussions sur place :

- La population réfugiée (enfants/femmes/hommes, personnes âgées, vulnérables) ;
- Représentants de la population hôte.

## **5. DOCUMENTS DE BASE DE TRAVAIL**

- Restitution du JAM 2008 en PPT
- Rapport final du JAM 2008
- Rapport de l'étude nutritionnelle 2008

- Membre de l'équipe de la Mission JAM 2010
- Directives pour Mission d'Evaluation Conjointe HCR/PAM
- Check liste du JAM 2010
- Profil des camps

## **6. ITINÉRAIRE DE LA MISSION/PLAN DE TRAVAIL**

Voir le Programme distribué de visite JAM 2010 dans les camps des réfugiés et en milieu urbain

## **7. RAPPORT FINAL**

Le rapport final de la mission sera disponible le 22 mars 2010.